



**Bureau communautaire
Mardi 28 Novembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Clermont l'Hérault pour l'organisation d'un spectacle

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais.

Considérant que depuis plusieurs années, le Théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune de Clermont l'Hérault dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la commune de Clermont l'Hérault coopèrent pour accueillir et organiser les spectacles de théâtre suivants :

1) Le spectacle « Sama Leï » de la Fausse compagnie

- **Le vendredi 22 septembre 2023 à 19h30** : 1 représentation tout public à la Bergerie de Germane,
- **Le dimanche 24 septembre 2023 à 8h00**, au cours d'une randonnée au départ de la Bergerie de Germane. Le spectacle se déroulera sur le Mont Redon.

Il s'agit d'un spectacle en extérieur et payant.

2) Le spectacle « Trait(s) » de la compagnie SCoM

- **Le vendredi 9 février 2024 à 10h et 14h30** : 2 représentations scolaires,
- **Le samedi 10 février 2024 à 11h** : 1 représentation Tout public.

Spectacle Jeune public, payant, proposé à la salle Brassens + pavillon Léon Blum (loge).

3) Le spectacle « Strip » de la compagnie Libre Cours ainsi qu'un stage avec l'artiste Julie Benegmos

- **Le vendredi 22 mars 2024 à 20h30** : 1 représentation tout public,
- **Le samedi 23 mars 2024 à 20h30** : 1 représentation tout public,
- **Le dimanche 24 mars 2024 de 10h à 18h** : un stage avec l'artiste Julie Benegmos.

Spectacle à la salle Brassens + pavillon Léon Blum (loge), payant.

4) Une résidence de création pour la compagnie Le Cri Dévot et son spectacle « Eddy »

- **Du 25 au 29 mars 2024** à l'Espace des Dominicains.

Une sortie de résidence sera présentée sous forme de lecture sonore de la future pièce le Jeudi 04 Avril 2024 à 18h au lycée, dans le cadre d'Artistes au Lycée. Gratuit sans réservation.

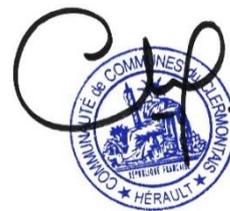
Une convention détermine les modalités administratives et techniques de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Clermont l'Hérault pour l'accueil des spectacles mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 28 Novembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL



**Convention de partenariat
pour l'accueil et l'organisation de spectacles saison 2023-24
Ref : 23COCOM13**

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Théâtre Le SILLON

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe- 34800 Clermont-l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représenté par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **La Communauté de Communes du Clermontois** »

ET

LA COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT

Mairie

Place de la Victoire - 34800 Clermont-l'Hérault

Téléphone : 04 67 88 87 00

Représentée par **Monsieur Gérard BESSIERE** en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « **La Commune de Clermont-l'Hérault** »

Préambule :

Depuis plusieurs années, le Théâtre Le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la Commune de Clermont l'Hérault sur son espace public mais aussi dans ses locaux afin de venir au plus près du public.

Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

Ceci étant exposé, Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon et la Commune de Clermont l'Hérault coopèrent pour accueillir et organiser les spectacles suivants :

Le spectacle « Sama Leï » de la Fausse compagnie

- **Le vendredi 22 septembre 2023 à 19h30** : 1 représentation tout public à la Bergerie de Germane (sur un espace privé),
- **Le dimanche 24 septembre 2023 à 8h00**, au cours d'une randonnée au départ de la Bergerie de Germane. Le spectacle se déroulera sur le Mont Redon.

Il s'agit d'un spectacle en extérieur et payant.

Poésie musicale, sauvage et vivante

En quête de rencontres vibrantes, le Chant des Pavillons - déjà accueilli lors d'une précédente Barrula - est un trio de musiciens aux improbables instruments à cordes et à pavillons : un Stroh-violin, un Stroh-cello et une Stroh-bass.

Pendant l'été 2020, Samuel Tailliez, Claire-Noël et Thomas Le Saulnier collaborent avec Lior Shoov, musicienne inclassable à l'univers lumineux et sauvage. Munis d'un ukulélé (Stroh pour l'occasion) et d'objets sonores diverses, elle ouvre son cœur à travers un chant intime et vulnérable.

Sama Leï est le fruit de cette rencontre hors des sentiers battus. Ensemble, ces quatre artistes cultivent l'instant présent et le font vibrer, conviant le public à se transe-porter l'espace d'un moment partagé.

Nous vous invitons à vivre cette aventure le vendredi soir, au coucher du soleil, dans le magnifique cadre de la Bergerie de Germane ou le dimanche matin, au cours d'une randonnée organisée en partenariat avec Laure Charpentier de l'association Aphyllanthe Randonnée, à la découverte de la faune et de la flore du plateau de Germane et de ses alentours, à deux pas du lac du Salagou.

Un moment de rencontre et de partage assuré !

2/ Le spectacle « Trait(s) » de la compagnie SCoM

- **Le vendredi 9 février 2024 à 10h et 14h30** : 2 représentations scolaires,
- **Le samedi 10 février 2024 à 11h** : 1 représentation Tout public.

Spectacle Jeune public, payant, proposé à la salle Brassens + pavillon Léon Blum (loge).

Un spectacle dont l'art est la matière

Dans TRAIT(s), une acrobate se sert de la roue Cyr comme d'un pinceau et fait apparaître des cercles, des ronds, des traits. Elle entreprend la réalisation d'une œuvre picturale à l'aide de son agrès, de quelques pots de peinture et d'un complice musicien.

Sur la piste du cirque, ça tournoie et ça virevolte. Au rythme du jaillissement des formes et des couleurs, sous l'action de la roue, le mouvement s'écrit, se dessine.

Inspiré par les œuvres de peintres abstraits comme Kandinsky, Miro et Delaunay, TRAIT(s) est une ode au désir de s'exprimer et au plaisir d'inventer.

3/ Le spectacle « Strip » de la compagnie Libre Cours ainsi qu'un stage avec l'artiste Julie Benegmos

- **Le vendredi 22 mars 2024 à 20h30** : 1 représentation tout public,
- **Le samedi 23 mars 2024 à 20h30** : 1 représentation tout public,
- **Le dimanche 24 mars 2024 de 10h à 18h** : un stage avec l'artiste Julie Benegmos.

Spectacle à la salle Brassens + pavillon Léon Blum (loge), payant.

4/ Une résidence de création pour la compagnie Le Cri Dévot et son spectacle « Eddy »

- **Du 25 au 29 mars 2024** à l'Espace des Dominicains.

Une sortie de résidence sera présentée sous forme de lecture sonore de la future pièce le Jeu. 4 Avr. 2024 à 18h au lycée, dans le cadre d'Artistes au Lycée.

Gratuit sans réservation.

Eddy, d'après le roman *En finir avec Eddy Bellegueule* d'Edouard Louis.

Après un cycle de travail autour de l'œuvre d'Annie Ernaux, Le Cri Dévot poursuit sa démarche autour de l'écriture de soi et interroge ici plus spécifiquement la construction sexuelle. « Parce que l'actualité nous ramène sans cesse à la répétition de faits divers insupportables et que l'homophobie est toujours présente, notamment dans les établissements scolaires, il nous semble urgent d'entretenir un dialogue avec la nouvelle génération sur les luttes pour les droits LGBTQIAP+ ».

*Pour cela, Camille Daloz, metteur en scène de la compagnie, a fait le choix de créer une adaptation du roman *Pour en finir avec Eddy Bellegueule* d'Edouard Louis.*

Picardie. Début des années 2000. Eddy Bellegueule, dix ans, subit chaque jour de nombreuses formes de violences de la part des gens du village, des garçons du collège et de sa propre famille. Ici, personne n'aime les « pédés ». Dans cet environnement gangréné par le chômage et l'alcoolisme, détruit par une pauvreté matérielle et intellectuelle, on vit au jour le jour en tapant sur tout ce qui bouge. La misère accompagne une reproduction qui amène les femmes à devenir caissières après avoir abandonné leurs études et les hommes à passer de l'école à l'usine. Humilié et rejeté à cause de sa voix fluette et de ses manières, Eddy décrypte au peigne fin son quotidien pour tenter de se frayer un chemin au beau milieu de ce chaos. Peut-être dans l'espoir de s'en sortir et devenir quelqu'un. Mais qui ? Et à quel prix ?

Cette création prévue pour 2025 sortira en deux versions : l'une écrite pour la salle et l'autre pour l'espace public. C'est cette seconde version que Le Théâtre Le Sillon accompagnera.

Article 2 – Engagements des parties

1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :

Moyens logistiques :

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,
- Organiser et gérer la billetterie,
- Mettre en place le fléchage des parkings,
- Laisser après chaque utilisation la salle Brassens et la pavillon Blum dans un état satisfaisant de propreté et conforme à un usage normal et respectueux de la salle,
- Mettre à disposition de la Mairie de Clermont l'Hérault x 4 invitations par représentation à destination des élus municipaux,
- Contacter le service communication de la Ville au moins un mois avant chaque évènement (adresse contact : communication @ville-clermont-hertault.fr) pour la mise en place d'une communication sur les supports de communication de la ville.

Moyens financiers :

- Prendre en charge le coût du contrat de cession du spectacle,
- Prendre en charge le coût des déplacements, des repas et de l'hébergement de la compagnie,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site,
- Prendre en charge les droits d'auteur SACD/SACEM.

2) La Commune de Clermont l'Hérault s'engage à :

> Pour le spectacle « Sama Leï » de la Fausse compagnie

Moyens logistiques :

- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et ses spectateurs à traverser temporairement sur les chemins communaux de Clermont l'Hérault le dimanche 24/09/23 lors de la balade spectacle. Cf plan de la randonnée joint,
- Occuper le domaine public au Mont Redon pour y organiser le spectacle le dimanche 24/09/23 entre 8h et 10h,
- Communiquer au plus tard 5 jours avant chaque représentation auprès de la Billetterie du Théâtre (billetterielesillon@cc-clermontais.fr) le nom des personnes du Conseil Municipal qui bénéficieront des invitations*,

- Accompagner dans la mesure du possible le théâtre Le Sillon dans sa communication auprès des habitants avec la possibilité d'accrocher d'une banderole (et fournir l'aide technique si nécessaire) et la pose d'affiches. A cet effet prendre contact avec le service communication de la ville au moins un mois avant l'évènement (adresse contact : communication @ville-clermont-hertault.fr).

>Pour le spectacle « Trait(s) » de la compagnie SCOM

Moyens logistiques :

- Mettre à disposition la salle Brassens du jeudi 8 février à partir de 9h au samedi 10 février 2024 à 19h,
- Mettre à disposition le pavillon Léon Blum du mercredi 7 février 2024 à partir de 9h au samedi 10 février 2024 à 19h,
- Remettre toutes les clés à l'équipe du Théâtre Le Sillon le jour des mises à disposition à partir de 9h00,
- Assurer le nettoyage des lieux avant la mise à disposition,
- Mettre à disposition sur site les tables et chaises stockées dans la salle Brassens,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et/ou son partenaire à proposer une activité de vente de boissons et snacking après les représentations,
- Communiquer au plus tard 5 jours avant chaque représentation auprès de la Billetterie du Théâtre (billetterielesillon@cc-clermontais.fr) le nom des personnes du Conseil Municipal qui bénéficieront des invitations,
- Accompagner dans la mesure du possible le théâtre Le Sillon dans sa communication auprès des habitants avec la possibilité d'accrocher d'une banderole (et fournir l'aide technique si nécessaire) et la pose d'affiches. A cet effet prendre contact avec le service communication de la ville au moins un mois avant l'évènement (adresse contact : communication @ville-clermont-hertault.fr).

>Pour le spectacle « Strip » de la compagnie Libre Cours

Moyens logistiques :

- Mettre à disposition la salle Brassens du jeudi 21 mars à partir de 9h au dimanche 24 mars 2024 à 22 h. Si la salle s'avérait disponible le mercredi 20 mars 2024, celle-ci pourrait être utilisée dès le mercredi, pour permettre l'installation (2 jours de montage nécessaires) et ainsi la programmation du spectacle. (à confirmer ultérieurement avec la commune de Clermont l'Hérault),
- Mettre à disposition le pavillon Léon Blum du mercredi 20 mars 2024 à 9h00 au dimanche 24 mars 2024 à 22h00,
- Remettre toutes les clés à l'équipe du Théâtre Le Sillon le 20 mars 2024 à 9h,
- Assurer le nettoyage des lieux avant la mise à disposition,
- Mettre à disposition les tables et chaises stockées dans la salle,

- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et/ ou son partenaire (association ou prestataire) à proposer une activité de vente de boissons, sous réserve de détention des autorisations spécifiques de débit de boissons si vente d'alcool, et snacking, 1h avant les représentations et 1h30 après les représentations,

La vente de fera dans le camion de la Communauté de communes. Une terrasse sera installée dans la cour devant la salle.

- Communiquer au plus tard 5 jours avant chaque représentation auprès de la Billetterie du Théâtre (billetterielesillon@cc-clermontais.fr) le nom des personnes du Conseil Municipal qui bénéficieront des invitations,
- Accompagner dans la mesure du possible le théâtre Le Sillon dans sa communication auprès des habitants avec la possibilité d'accrocher d'une banderole (et fournir l'aide technique si nécessaire) et la pose d'affiches. A cet effet prendre contact avec le service communication de la ville au moins un mois avant l'évènement (adresse contact : communication @ville-clermont-herault.fr).

>Pour la résidence d'artiste de la compagnie Le Cri Dévot en création de son spectacle « Eddy » du 25 au 29 mars 2024 à l'Espace des Dominicains.

Moyens logistiques :

- Mettre à disposition l'Espace des Dominicains du lundi 25 mars 2024 à 9h00 au vendredi 29 mars 2024 à 20h,
- Assurer le nettoyage des lieux avant la mise à disposition,
- Remettre toutes les clés à l'équipe du Théâtre Le Sillon le vendredi 22 mars à 16h00,
- Mettre à disposition les tables et chaises stockées dans la salle.

Article 3 : Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

Article 4 - Avenants

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le

Le Maire de la Ville de Clermont l'Hérault

Le Président de la Communauté de communes
du Clermontois

Gérard BESSIERE

Claude REVEL